



RAPPORT - COMITÉ AGENCE & RESTAURATION

Visite d'agence

La compagnie **Acosta** est responsable des visites d'agences en sous-traitance et d'effectuer un rapport à partir d'une liste de points à vérifier... Elles seraient visitées environ trois fois par année. Le syndicat demande s'il serait possible d'assister à ces visites, d'avoir une copie des points à vérifier ainsi que l'accès aux rapports de visite. Frédéric Bédard indique qu'il va vérifier et nous revenir.

Projet pilote commande en amont

L'abolition du projet pilote sur les commandes en amont (projet pilote sur les commandes d'agences) est prévue pour l'automne sans date précise, et Frédéric Bédard mentionne que ce sont des SEMB au CRC Québec qui reçoivent les commandes. Il reste quelques succursales qui fonctionnent encore sur les commandes en amont, dont Saint-Georges-de-Beauce.

Plano et bon de commande

Le syndicat demande la gestion des commandes d'agences X4 en magasin, le côté patronal indique que le système informatique ne le permet pas. Le syndicat demande qu'ils se penchent sur la question afin de le permettre, car c'est une tâche exclusive aux employés de magasin de commander le stock des agences.

Frédéric Bédard mentionne que la mise à jour des bons de commande avec les planogrammes des magasins fournisseurs des agences se fait trois fois par année, soit en P-3, P-7 et P-11. Les formulaires seraient barrés et les agences ne pourraient pas le modifier ou ajouter des produits non autorisés. Suite à un commentaire sur les ruptures de stock versus les commandes d'agences, il indique qu'il est autorisé d'offrir et d'envoyer des produits substituts que le magasin possède aux agences, exemple: le Valpolicella que l'agence possède est en rupture, le magasin fournisseur peut lui en proposer un autre et lui envoyer.



RAPPORT - COMITÉ AGENCE & RESTAURATION

Agence convertie en succursale

Le côté patronal indique que le département des ventes prendra possession du local de Sainte-Brigitte-de-Laval le 18 novembre 2021, et qu'ils ont fait de gros efforts pour respecter la convention qui prévoit la conversion de trois agences en succursale avant le 31 décembre 2021. C'est la dernière des trois avec Contrecoeur et L'Épiphanie.

Mode de fonctionnement

Nous échangeons sur le document mode de fonctionnement du comité agences et restauration. Le côté patronal nous fournit une copie d'un document signé par les deux parties plus récent que celui du syndicat, et il est convenu d'analyser les documents et d'échanger sur le sujet dans une rencontre ultérieure. Le syndicat fait remarquer qu'aucun ordre du jour ne leur a été envoyé pour la rencontre.

Échange d'information

L'employeur revient sur la demande du syndicat d'obtenir les documents pertinents en lien avec le comité, dont le rapport VTE 018, ventes d'agences. Il approuve la demande indiquant qu'ils vont nous faire parvenir le rapport, mais insiste sur la confidentialité et confiance dans le comité. La partie patronale nous fait une présentation des chiffres de ventes globales des agences, de la restauration et des distributeurs autorisés, ainsi que les renouvellements de contrat qui viennent à terme.

Restauration

Suite à un questionnement du syndicat face à une pratique isolée sur le refus d'octroi de produits non planographiés aux restaurateurs, l'employeur répond que les restaurateurs ne sont pas soumis aux mêmes exigences des agences et que les restaurateurs peuvent commander des produits hors plano.

Sur le questionnement sur l'abolition du timbre de droit, Frédéric Bédard indique qu'il n'y a aucune avancée en ce sens, que le projet est sur la glace dû, entre autres, à la pandémie. Pour l'instant, rien ne change ou n'est prévu changer à ce niveau.

La date de la prochaine réunion de comité est statuée le 25 novembre de 15h à 16h30.